

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 8 septembre 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 3 et 18 août 2015.
3. Installation d'une conduite d'égout pluvial du 109 au 102 Renaud.
4. Adoption du protocole d'entente pour les loisirs collectifs Laurierville-Inverness.
5. Adoption des prévisions budgétaires 2015 et 2016 pour les Loisirs collectifs.
6. Autorisation pour demander des candidatures pour le poste d'intervenant en loisirs.
7. Prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.
8. Prix à la tonne pour la fourniture et le transport du sel de déglacage, du transport du matériel granulaire et du mélange avec le sel de déglacage.
9. Résultats soumissions pour le déneigement des cours à la caserne, à l'édifice municipal et à la station de pompage pour la saison 2015-2016.
10. Vidange annuel de la fosse septique commune.
11. Nomination du responsable de l'entretien mécanique des camions et diverses machineries.
12. Utilisation de la salle municipale par la Résidence Provencher en cas d'urgence.
13. Achat de 20 nouvelles chaises pour la salle municipale.
14. Délégation à une rencontre concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Achat de panneaux de circulation.
17. Projet changement des plaques toponymiques.
18. Remboursement bottes de travail des employés de voirie sur présentation de facture.
19. Résolution d'appui à la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est.
20. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2014.
21. Demande d'appui du club de motoneiges Les Neiges Lystania pour une surfaceuse.
22. Demande d'aide financière d'ORAPÉ pour le service des collations 2015-2016.
23. Traverses des chemins municipaux pour les sentiers de motoneige.
24. Demande de M. Bruno Paradis concernant la vieille charrue sur le terrain de la croix au rang Scott.
25. Demande d'aide financière pour la Journée internationale des personnes âgées. (50.00 \$)
26. Transfert de 5 000 \$ au service de loisirs.
27. Correspondance.
28. Approbation des comptes.
29. États des revenus et dépenses au 31 août 2015.
30. Varia.
31. Clôture de l'assemblée

Résolution : 2015-194

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2015-195

Approbation des procès-verbaux du 3 et 18 août 2015.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 3 et 18 août 2015, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2015-196

Installation d'une conduite d'égout pluvial du 102 au 109 avenue Renaud.

Attendu que le regard-puisard aménagé en face du 109 avenue Renaud, il y a quelques années, pour capter les eaux de surface, n'effectue pas un travail adéquat, car les eaux de surface demeurent sur place plusieurs heures après la fin d'une averse;

Attendu que les copropriétaires du 109 avenue Renaud, M. Denis Bédard et Mme Danielle Fortier, ont soumis une demande au conseil municipal au printemps 2015, pour corriger cette situation;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à procéder à l'installation d'une conduite d'égout pluvial en PVC d'un diamètre de 150 mm à partir du regard d'égout pluvial situé près du 109 avenue Renaud, de traverser l'avenue Renaud d'Ouest en Est et de longer l'avenue Renaud jusqu'au regard d'égout pluvial, situé à l'intersection du Rang 8 Est et de l'avenue Renaud, représentant une distance d'environ 110 mètres.

Qu'une tranchée d'environ un mètre à 1.2 mètres de profondeur soit creusée pour l'installation de la conduite d'égout pluvial.

Que l'inspecteur en voirie est autorisé à louer les services de l'entreprise EMP inc., pour effectuer les travaux d'excavation et de remblaiement, ainsi que pour le transport de matériel granulaire nécessaire pour les travaux.

Que ce conseil autorise également les travaux de pavage de la traverse de l'avenue Renaud.

Que le coût total des travaux est estimé à 4 500.00 \$, taxes incluses, lesquels seront payés à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2015-197

Adoption du protocole d'entente pour les loisirs collectifs Inverness-Laurierville.

Considérant qu'un comité des Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville (LCIL) a été formé et mandaté pour détailler les balises de fonctionnement d'une éventuelle entente de Loisirs Collectifs entre Inverness et Laurierville;

Considérant que les municipalités d'Inverness et de Laurierville ont reçu, chacune, une aide financière de 5 000 \$ de l'organisme Arthabaska-Érable en Forme, pour soutenir le démarrage d'un projet de Loisirs Collectifs;

Considérant que le contenu du protocole d'entente intermunicipal relatif à la gestion des Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville, lequel détaille les dispositions et le cadre de fonctionnement du projet, satisfait le conseil municipal de Laurierville;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville le protocole d'entente intermunicipal relatif à la gestion des Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville, de même qu'à tout autre documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2015-198

Adoption des prévisions budgétaires 2015 et 2016 pour les Loisirs Collectifs.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissances des prévisions budgétaires 2015 pour la période d'octobre à décembre 2015, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2016, dans le cadre du projet Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2015 pour la période d'octobre à décembre 2015, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2016, dans le cadre du projet Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville.

Que les prévisions budgétaires 2015 indiquent une quote-part de 5 182 \$ pour Laurierville, et des dépenses locales de 1 200 \$, pour un total de 6 382\$, lequel est diminué de l'aide financière d'Arthabaska-Érable au montant de 5 000 \$ pour le démarrage du service, laissant un solde de 1 382 \$.

Que les prévisions budgétaires 2016 indiquent une quote-part de 19 960 \$ pour Laurierville, et des dépenses locales de 3 000 \$, pour un total de 22 960.00 \$.

Que les prévisions budgétaires 2015 et 2016 sont annexées au protocole d'entente intermunicipal relatif à la gestion des Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville comme annexe 1.

Adoptée

Résolution : 2015-199

Autorisation pour demander des candidatures pour le poste de coordonnateur en loisir et développement local.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'ouverture du poste de Coordonnateur(trice) en loisir et développement local, ainsi que l'affichage du poste dans divers médias d'information (site internet municipal, journal Le Poliquin, emploi-Québec, etc...), pour la période du 15 au 25 septembre 2015.

Que l'offre d'emploi soit annexée au protocole d'entente intermunicipal relatif à la gestion des Loisirs Collectifs Inverness-Laurierville, comme annexe 2.

Adoptée

Résolution : 2015-200

Prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Gestion ACJ & Fils inc., pour la fourniture d'environ

800 tonnes métriques de matériel granulaire 0-3/8, au prix de 5.90 \$ la tonne métrique, taxes et redevance de 0.55 \$ la tonne métrique, non incluses.

Que le déboursé pour le matériel granulaire 0-3/8 sera d'environ 5 935 \$, taxes redevance incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-201

Prix à la tonne pour la fourniture et le transport du sel de déglacage, du transport du matériel granulaire et du mélange avec le sel de déglacage.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Pavage Lagacé & Frères inc., au montant de 12 688.64 \$, taxes incluses, pour le transport de 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8 de la carrière de Gestion ACJ & Fils inc. à Inverness jusqu'au garage municipal de Laurierville au 477 avenue Provencher, la fourniture et le transport de 56 tonnes de sel de déglacage, le mélange du sel de déglacage avec le matériel granulaire et la mise en pile.

Que la mise en pile du matériel granulaire et du sel de déglacage doit être réalisée avant le 31 octobre 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-202

Résultats soumissions pour le déneigement des cours pour la saison 2015-2016.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, a procédé à l'ouverture des soumissions sur invitation pour le déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2015-2016.

Attendu que les prix soumis par les 2 soumissionnaires invités sont les suivants :

Endroits	Christian Bergeron	Patrick Bergeron
Édifice municipal	1 800.00	2 100.00
Caserne	700.00	700.00
Station de pompage	300.00	300.00
Total :	2 800.00	3 100.00
T.P.S. :	140.00	155.00
T.V.Q. :	279.30	309.22
Grand total :	3 219.30 \$	3 564.22 \$
Équipements conformes	OUI	OUI

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par M. Christian Bergeron;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat de déneigement des cours de l'édifice municipal au 140 rue Grenier, de la caserne des pompiers au 146 rue Grenier, et de la station de pompage au 113 rue Mercier, à M. Christian Bergeron, et ce, au prix de 3 219.30 \$, taxes incluses.

Que le prix soumis est pour la saison 2015-2016, lequel est payable en 2 versements égaux de 1 609.65 \$, le 1^{er} décembre 2015 et le 1^{er} février 2016.

Adoptée

Résolution : 2015-203

Vidange annuel de la fosse septique commune.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier, par l'entreprise Protecto-Sol.

Que le coût de la vidange de la fosse septique commune est d'environ 1 650.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-204

Nomination du responsable de l'entretien mécanique des camions et diverses machineries.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil nomme M. Christian Labrie, préposé au déneigement et à l'entretien général, comme responsable de l'entretien mécanique des camions de déneigement, du tracteur de marque Case IH, du tracteur de marque AGCO, de la camionnette Ford, des souffleurs, de la faucheuse, etc... .

Que M. Labrie doit effectuer ou faire effectuer, au besoin, l'entretien des véhicules et divers équipements, selon la charte de maintenance de chaque véhicule et équipement.

Que M. Labrie est autorisé à dépenser de 0 à 500 \$, sans autorisation, comme spécifié à l'article 3.1 du règlement numéro 2007-08.

Que les déboursés de 501 \$ à 5 000 \$, doivent être autorisés au préalable par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Que les déboursés de 5 000 \$ ou plus, doivent être autorisés au préalable par le conseil municipal.

Adoptée

Résolution : 2015-205

Utilisation de la salle municipale par la Résidence Provencher en cas d'urgence.

Attendu que la Résidence Provencher inc., est un organisme sans but lucratif qui opère une résidence pour personnes âgées;

Attendu que la directrice générale de la Résidence Provencher inc., s'adresse à la municipalité, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la salle municipale lors d'un sinistre à la résidence;

Attendu que la résidence pour personnes âgées est située à proximité de la salle municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que la Résidence Provencher inc., utilise, sans frais, la salle municipale en cas d'urgence, pour relocaliser de façon temporaire ses résidents.

Adoptée

Résolution : 2015-206

Achat de 20 nouvelles chaises pour la salle municipale.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Mégaburo Drummondville, pour la fourniture de 20 chaises empilables de marque Talia, avec siège et dossier en plastique gris, et une tubulaire en métal noir, afin de remplacer les chaises brisées ou en fin de vie

utile à la salle municipale, et ainsi maintenir un inventaire d'environ 250 chaises.

Que le coût pour une chaise est de 48.60 \$, pour un total de 972.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-207

Délégation à une rencontre concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Attendu que 262 municipalités, dont la municipalité de Laurierville, ont adopté une demande de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, afin d'augmenter la distance entre un puits d'eau potable et des travaux de forage pour la recherche de pétrole, gaz naturel ou autre;

Attendu que le comité de pilotage de cette demande, organise une rencontre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), le 12 septembre prochain à Drummondville;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil délègue M. Pierre Cloutier, conseiller, à cette rencontre avec des représentants du MDDELCC.

Que le coût d'inscription au montant de 45.00 \$, ainsi que les frais de déplacements sont déboursés par la municipalité.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2015-208

Achat de panneaux de circulation.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire l'achat de 31 panneaux de signalisation, pour remplacer des panneaux brisés ou moins lisibles avec le temps.

Que le coût des panneaux est de 814.20 \$, taxes incluses, selon une soumission de Signalisation Lévis inc., datée du 1^{er} septembre 2015.

Adoptée

Projet changement des plaques toponymiques.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

Résolution : 2015-209

Remboursement des bottes de travail des employés de voirie.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité rembourse une paire de bottes de travail par année, aux 2 employés du service de voirie.

Que l'employé du service de voirie, pour obtenir un remboursement, doit présenter sa facture, laquelle sera remboursée jusqu'à un maximum de 150.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-210

Appui à la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est.

Considérant que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est est actuellement devant les tribunaux pour avoir adopté, à la demande pressante de ses citoyens et citoyennes, un règlement pour préserver l'intégrité des sources d'eau potable;

Considérant que la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est demeure toujours en attente d'un soutien politique bien défini de la part de la Fédération Québécoise des Municipalités dans son dossier de la protection de l'eau potable;

Considérant que la position de la Fédération Québécoise des Municipalités envers la défense des intérêts du monde municipal auprès des instances du gouvernement provincial dans le dossier de la protection de l'eau reste à être précisée;

Considérant que près de 300 municipalités du Québec se sont jointes à la requête commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) afin d'imposer des normes plus sévères pour protéger leurs sources d'eau potable;

Considérant qu'il est souhaitable que la Fédération Québécoise des Municipalités appuie l'élan municipal d'une requête commune auprès du ministre Heurtel demandant une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) en adoptant une résolution appuyant la démarche;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que soit soumise à l'Assemblée Générale Annuelle 2015 de la Fédération Québécoise des Municipalités, une résolution d'appui envers la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est ainsi qu'envers toutes les municipalités ayant résolues par le biais d'une requête commune, de demander au ministre Heurtel une dérogation au RPEP.

Adoptée

Résolution : 2015-211

Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, présente aux membres du conseil, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2014, tel que requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de la municipalité pour l'année 2014.

Adoptée

Résolution : 2015-212

Appui au Club de motoneiges Les Neiges Lystania pour une surfaceuse.

Attendu que le Club Les Neiges Lystania désire remplacer sa surfaceuse pour l'entretien des sentiers de motoneiges;

Attendu que le Club Les Neiges Lystania aimerait obtenir une aide financière de Développement économique du Canada pour l'achat d'une surfaceuse usagée, mais le programme peut verser une aide financière aux clubs de motoneiges qui entretiennent un minimum de 100 km de sentiers, alors que le Club Les Neiges Lystania entretient 70 km, ce qui rend le Club inadmissible au programme;

Attendu que le sentier de motoneiges traverse le territoire de Laurierville, et que les motoneigistes sont une clientèle très importante pour le restaurant et la station-service situés dans la municipalité;

Attendu que l'achat d'une surfaceuse, même usagée, représente une dépense très importante pour le Club Les Neiges Lystania, et qu'une aide financière est incontournable pour la survie du Club;

Attendu que la pérennité du Club Les Neiges Lystania est également une affaire de collectivité;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie le Club Les Neiges Lystania dans ses démarches auprès de Développement économique Canada, pour la modification des critères d'attributions d'une aide financière pour remplacer sa surfaceuse.

Adoptée

Résolution : 2015-213

Demande d'aide financière pour service collations.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 300.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2015-2016, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire et du secondaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Que le service consiste à donner à chaque enfant admissible (7 à Laurierville), une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

Adoptée

Résolution : 2015-214

Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2015-2016, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Rang 5 près du 545.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388 et sur les lots 95 et 96.
- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Rang 6 Ouest, près du 605.
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile
- Route du 7^e Rang, près du 741.
- Rang 8 Ouest, près du 831.
- Rang 10 Est, sur le lot 433.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres entre les lots 134 et 130.
- Rue Grenier, de l'édifice municipal (140) à la station d'essence (156).

Que la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club de motoneiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2015-215

Demande de M. Bruno Paradis concernant la vieille charrue sur le terrain de la croix au Rang Scott.

Attendu que M. Bruno Paradis se montre intéressé par l'ancienne charrue présentement utilisé comme élément de décoration sur le terrain de la croix au Rang Scott; car cette dernière appartenait à sa mère, qui a fait don de la charrue à la municipalité, il y a environ 25 ans;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil préfère garder l'ancienne charrue comme élément de décoration, et de ce fait, refuse la demande de M. Bruno Paradis.

Adoptée

Résolution : 2015-216

Aide financière pour la Journée internationale des personnes âgées.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 50.00 \$ à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable, dans le cadre de l'organisation d'un déjeuner-théâtre, le vendredi 2 octobre prochain à Plessisville, afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

Que ce conseil accepte également de faire l'achat de 2 billets au coût de 8.00\$ l'unité, et de faire don des billets au Club FADOQ de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2015-217

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 5 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Réception du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la MRC de l'Érable. Comme les maires de la MRC devront se prononcer sur le Plan de gestion lors de la séance ordinaire du mois d'octobre, le chargé de projet de la MRC de l'Érable, M. Dominic Doucet, demande aux élus et aux directeurs généraux de formuler leurs commentaires, s'il y a lieu, avant cette séance.
- Offre de Mme Élise Turcotte, agente en assurances de dommages pour Promutuel, pour ajouter une couverture d'assurance pour le terrain de tennis, soit pour les dommages à la surface et à la clôture, au tarif de 315.00 \$, comprenant une couverture de 75 000\$ avec une franchise de 2 500 \$.

Résolution : 2015-218

Offre de Promutuel pour assurer les dommages à la surface et à la clôture du terrain de tennis.

Il est résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos d'ajouter une couverture en assurance de 75 000 \$ pour le terrain de tennis, pour les dommages à la surface et à la clôture.

Adoptée

- Réception de la part de la MRC de l'Érable de l'ordre de dépôt des demandes au Pacte rural 2014-2019, suite à un tirage au sort effectué

lors du conseil de la MRC du 19 août dernier. Laurierville arrive au 9^e rang des municipalités.

- Lettre de M. Louis Carpentier, directeur du développement de la Route verte, invitant les élus à signer une pétition en ligne et à encourager les citoyens et citoyennes à en faire de même, afin de demander au gouvernement du Québec de maintenir le programme d'entretien de la Route verte.

Le directeur général et secrétaire-trésorier publiera dans le journal Le Poliquin du 11 septembre prochain, le lien internet, en invitant la population à signer la pétition pour la sauvegarde de la Route verte.

- Réception du règlement numéro 342 adopté par la MRC de l'Érable, lequel modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. En 2014, le nombre de tonne de matières résiduelles éliminées par la municipalité est de 449.85 tonnes. C'est sur cette quantité que le MDDELCC calculera les redevances versées en 2015.

Liste des comptes

Environex : Analyse d'eau en juillet 2015	152.69
Féd. Caisses Desjardins (Sonic)	125.90
Soc. Canadienne des Postes : Courrier du journal Le Poliquin (août)	116.75
Receveur Général du Canada : Remises pour août.	1 984.62
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour août.	5 075.62
Financière Banque Nationale : Cap. et int. pour 2007-01 et 2012-01	29 021.20
Rémunération : Salaire employés en septembre 2015 (estimé)	12 831.57
RREMQ : Régime-retraite employés en août 2015	1 460.64
Croix-Bleue : Régime collectif employés en septembre 2015	1 634.72
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collective en septembre 2015	137.98
OMH : Prog. Suppl. au loyer pour septembre 2015	70.73
Hydro-Québec : Service luminaires mois août 2015	1 087.16
Fonds d'information sur le territoire : 2 mutations en août 2015	8.00
XEROX : Contrat de service du télécopieur pour août 2015	72.80
Éditions juridiques : Mise à jour code proc. Civile	77.70
Petite Caisse : Timbres et frais de postes	167.90
Vertisoft inc. : 3 boîtes de courriels sécurisés	137.63
Pages Jaunes : Frais de service d'août 2015	12.77
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	236.80
Aqua Data : Inspection de 41 bornes d'incendie	1 589.53
Équipements M.M. inc. : Anti-virus bureau	45.98
Les Services EXP. Inc. : Préparation plan d'intervention 2015	6 668.55
SCA des Appalaches : Matériels garage, pelouse et gazebo	85.92
Claude Joyal 1962 inc. : Pièces pour tracteur Puma.	945.09
Gilbert Labrie : Achat débroussailleuse et pièces.	949.99
Fortin Sécurité Médic : Matériels premiers soins pour garage	22.08
Garage Agricole Charest inc. : Pièces pour tondeuse sur tracteur	511.96
Motoparts : Gant de soudeur et porte-visière pour garage	42.84
Signalisation Lévis inc. : Achat 50 poteaux, 2 panneaux + installation	3 342.44
Ferme Stéluka inc. : Travaux de débroussaillage bordures chemins.	4 859.13
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation 2 luminaires de rues.	191.09
Environex : Analyse de l'eau pour août.	399.65
Bell Mobilité : Service pour septembre.	104.33
Bell Canada : Service pour septembre.	355.51
ORAPÉ : Service pour encombrants en août.	262.40
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.	10 136.25

Résolution : 2015-219

Approbation des comptes.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 août 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 134 964.91 \$, et des déboursés au montant de 974 028.99 \$, laissant un solde en caisse de 322 946.90 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2015, les revenus et dépenses au 31 août 2014.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2015-220

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier